

Dr Elsa Maris
Responsable d'Unité

Guide pratique Interruption Volontaire de Grossesse



CHU de Montpellier
Hôpital Arnaud de Villeneuve
Pôle Femme, Mère, Enfant
371, Avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 Montpellier cedex 5
Tél : 04 67 33 64 47
www.chu-montpellier.fr

Accueil	P. 3
Equipe du service d'Orthogénie.....	P.3
Principales dispositions de la Loi	P. 4
Comment se pratique une IVG ?	P. 5
Troubles et complications	P. 7
Consultation médicale : l'entretien médical	P. 8
Entretien avec la sage-Femme	P. 9
Méthode médicamenteuse	P. 10
Méthode instrumentale	P. 11
Prise en charge sociale	P. 12
Soutien psychologique	P. 12
Le jour de l'intervention : admission en hôpital de jour.....	P. 14
L'après IVG	P. 15
Contacts utiles.....	P. 16
Annexes	P. 18
Patiente mineure	P. 18
Forfait IVG	P. 19
Le partenaire.....	P. 19

Vous avez été amenée à demander **une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)**.

Vous avez rencontré l'équipe de notre service pour en savoir plus sur cette démarche.

Ce livret a pour but de renforcer les informations qui vous ont été apportées oralement par les différents professionnels rencontrés : médecin, sage-femme, assistante sociale, secrétaires, psychologues, pour vous éclairer davantage.

Equipe du service d'Orthogénie

Médecin responsable d'unité : Dr Elsa Maris

Médecins : Dr C. Durand, les internes du service

Médecins anesthésistes :

Secrétaires : L. Delamotte, S. Pradelles

Sages-femmes : S. Balley, C. Lelievre, C. Marcais-Espiand

Infirmières : B. Lauwick, D.Tersac

Aides-soignantes : A. Laur, S. Moreno, V. Debonnaire

Assistantes sociales : M. Bernot, E. Thuillier

Psychologues : G. de Decker, G. Frin

Principales dispositions de la Loi

L'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) est régie par loi du 17 janvier 1975, modifiée par celle du 4 juillet 2001 et celle du 26 janvier 2016.

En France, une IVG peut être pratiquée avant la fin de la douzième semaine de grossesse, soit avant la fin de la quatorzième semaine après le début des dernières règles (14 semaines d'aménorrhée).

Aménorrhée = absence de règles.

Les délais à ne pas dépasser, les dates à respecter :

Semaines d'aménorrhée	Vos dates et vos rendez-vous	Semaines de grossesse
1		
2		
3		1
4		2
5		3
6		4
7		5
8		6
9	Date limite IVG médicamenteuse	7
10		8
11		9
12		10
13		11
14	Date limite légale de l'IVG chirurgicale	12

Libre choix de la femme

La femme est seule juge des raisons de sa demande d'IVG et elle est libre de sa décision.

Il n'y a plus de délai de réflexion obligatoire entre la consultation de demande d'IVG de la femme et la consultation durant laquelle une confirmation écrite de sa décision lui sera demandée.

Le délai de prise en charge va dépendre des disponibilités du lieu d'accueil de la femme.

Comment se pratique une IVG ?

Le choix de la méthode

Il existe deux techniques pour réaliser une IVG. La technique utilisée dépend principalement du stade de la grossesse, mais également de votre choix, et de vos attentes. Ce choix peut se faire avec l'aide du médecin.

L'IVG médicamenteuse

Dans notre rétablissement de santé, elle peut être pratiquée jusqu'à 9 semaines après le début des dernières règles, c'est-à-dire 9 semaines d'aménorrhée.

La méthode consiste à prendre deux médicaments différents (comprimés) : le 1^{er} en présence du médecin au cours d'une consultation, puis le second comprimé lors de l'hospitalisation de jour, 48h plus tard. Une visite de contrôle est réalisée dans un délai de 10 à 20 jours pour constater l'arrêt de la grossesse.

Les deux consultations de prise des médicaments :

• La consultation de prise de la mifépristone (Mifégyne)

Ce médicament interrompt l'évolution de la grossesse. Il bloque l'action de l'hormone nécessaire au maintien de la grossesse (la progestérone), favorise les contractions de l'utérus et l'ouverture du col utérin.

Attention les saignements ne sont pas le signe que la grossesse est arrêtée. Il est donc indispensable de prendre le 2^{ème} médicament

Il vous sera demandé de signer une confirmation de demande d'IVG lors de cette consultation.

• La consultation de prise du misoprostol (Misoone), de 36 à 48h plus tard.

L'hospitalisation :

Vous êtes alors accueillie en Hôpital de jour, pour une durée de quelques heures. Vous êtes installée dans une chambre que vous partagez avec deux autres femmes. Le médicament vous est donné dès votre arrivée.

Ce médicament augmente les contractions qui vont provoquer l'expulsion. Les contractions utérines provoquent des douleurs ressemblant à celles des règles, parfois plus fortes. Des antalgiques, qui agissent contre la douleur, sont le plus souvent prescrits.

Les saignements peuvent parfois se produire très vite après la prise du misoprostol, mais parfois plus tardivement :

- le plus souvent, l'avortement se produit dans les 2 à 4 heures suivant la prise du misoprostol ;
- plus rarement, l'avortement aura lieu dans les 24 à 72 heures suivant la prise du misoprostol.

Les saignements vont durer en général une dizaine de jours.

Cette méthode ne nécessite donc ni anesthésie ni intervention chirurgicale.

L'IVG instrumentale

Elle peut être pratiquée jusqu'à la fin de la 12^{ème} semaine de grossesse, soit 14 semaines après le début des dernières règles (ou 14 semaines d'aménorrhée) ; elle est pratiquée obligatoirement en établissement de santé.

La méthode

La technique instrumentale consiste à aspirer le contenu de l'utérus, après dilatation du col de l'utérus :

- l'ouverture du col utérin peut être facilitée par l'administration d'un médicament;
- une canule de calibre adapté au stade de la grossesse, introduite par le médecin dans l'utérus, est reliée à un système permettant l'aspiration du contenu de l'utérus.

L'anesthésie

L'intervention peut être réalisée sous anesthésie locale ou générale. C'est vous qui choisissez avec l'aide du médecin le mode d'anesthésie le mieux adapté à votre situation. Il vous sera remis un guide sur l'anesthésie à l'issue de cet entretien et vous devrez signer un consentement.

L'hospitalisation

Une hospitalisation de quelques heures est suffisante, le plus souvent, pour une IVG, même si elle est pratiquée sous anesthésie générale. L'intervention se déroule dans un bloc opératoire et dure une dizaine de minutes.

Il vous sera demandé de signer une confirmation de demande d'IVG lors de cette consultation. Au moment de votre sortie, des conseils vous seront donnés oralement et par écrit (notamment, être accompagnée et ne pas conduire si vous avez eu une anesthésie générale).

ATTENTION

Les saignements ne sont pas le signe que la grossesse est arrêtée. Il est donc indispensable que vous vous rendiez comme prévu à la consultation de contrôle.

Troubles et complications

Comme toute intervention, une IVG comporte des inconvénients et peut présenter certaines complications exceptionnelles.

Pour l'IVG instrumentale

Les complications immédiates sont rares. La survenue d'une hémorragie lors d'une IVG instrumentale est un événement très rare et sera prise en charge par l'équipe soignante.

Pour l'IVG médicamenteuse

Les événements immédiats indésirables les plus fréquents sont : des douleurs pelviennes pour lesquelles des antalgiques sont prescrits par l'équipe soignante, des saignements, des troubles digestifs: nausées, vomissements, diarrhée.

Quelle que soit la technique

Dans les jours suivants l'IVG, vous pouvez, dans certains cas, présenter notamment de la fièvre, avec une température supérieure à 38°C; des pertes abondantes de sang; des fortes douleurs abdominales; un malaise.

Si vous présentez l'un ou plusieurs de ces symptômes/signes, vous devez alors rapidement contacter le service d'urgences gynécologiques au 04 67 33 64 21 car cela peut être un signe de complication.

Certains risques peuvent être favorisés par votre état, vos antécédents ou par un traitement pris avant l'acte. Il est impératif d'informer le médecin de vos antécédents (personnels et familiaux) et de l'ensemble des traitements médicamenteux que vous prenez.

Toutes les femmes ne sont pas égales devant la douleur, cela dépend de leur histoire, du sens de cette grossesse et de son interruption, de leur état émotionnel et aussi de leur seuil de perception de la douleur.

Si vous avez besoin de précisions, n'hésitez pas à poser vos questions à la sage-femme ou au médecin lors des différentes consultations.

Consultation médicale : l'entretien médical

La consultation médicale est soumise au secret professionnel : tout ce que vous confiez au médecin reste confidentiel.

Le médecin vous accueille, remplit un dossier sur l'ordinateur, qui vous suivra tout au long de votre parcours dans le service.

Puis il réalise un examen gynécologique et une échographie pour dater précisément la grossesse (sauf si vous en avez faite une avant de venir).

Le dossier

Les questions que l'on vous pose permettent de vous connaître, de repérer des contre-indications à la prescription de moyens contraceptifs, de vous aider à faire le choix d'une méthode d'IVG et d'un moyen de contraception.

Le médecin peut répondre à vos questions, n'hésitez pas à les lui poser.

L'examen gynécologique

C'est un examen qui ne doit jamais être douloureux même s'il est inconfortable du fait de la gêne et de la pudeur.

Il est indispensable car il permet de vérifier qu'il n'y ait pas d'infection. Un examen de dépistage, appelé frottis ou prélèvement vaginal, peut être réalisé si nécessaire (ces examens servent à repérer des lésions qui ne sont pas vues directement et à prescrire un traitement adapté).

L'échographie

Le médecin réalise une échographie par voie abdominale (la sonde de l'appareil est placée sur le ventre) ou endovaginale (la sonde de l'appareil est placée dans le vagin). Le but est d'avoir une image la plus nette possible afin de dater précisément la grossesse. Cette précision permet de prévoir la méthode pour réaliser l'IVG.

Cet examen est de courte durée ; vous n'êtes pas obligée de regarder l'écran et aucun son n'est perceptible. Cependant si vous souhaitez que l'on vous explique les images qui sont sur l'écran, le médecin est disponible pour le faire.

Fin de la consultation

Le médecin vous informera des méthodes possibles pour réaliser l'IVG.

Un formulaire du CHU vous sera remis afin de vous donner les informations que l'on donne à tout patient avant d'être hospitalisé. Vous le lirez puis vous le signerez. La contraception choisie vous sera prescrite ce jour-là et devra être débutée le soir même ou au plus tard le lendemain matin.

8 Les dates d'hospitalisation vous seront ensuite données par les secrétaires.

La sage-femme évoquera avec vous le déroulement de l'IVG selon la méthode que vous aurez choisie en accord avec le médecin.

C'est également un temps d'échange autour de la contraception pour vous permettre de décider au mieux en fonction de vos besoins et de pouvoir la mettre en place dans le temps d'hospitalisation selon votre choix (pose de DIU (Dispositif Intra-Utérin), implant contraceptif, pilule, anneau, préservatif selon votre choix).

C'est un moment d'écoute et de dialogue durant lequel une proposition d'assistance sur le plan social, une écoute, un soutien psychologique seront faites en fonction de votre situation.

Des consignes vous seront données en fonction de la méthode que vous aurez choisie, et cela afin que votre accueil se passe au mieux le jour de l'hospitalisation (voir ci-après, P. 10 et P. 11) :

METHODE MEDICAMENTEUSE

Vous allez être hospitalisée dans le service de l'**Hôpital de jour Orthogénie**.
Voici quelques consignes et informations pour assurer **votre sécurité et votre confort**.



Si vous avez un empêchement quelconque nous vous demandons de **nous prévenir au plus tôt au 04 67 33 65 24 ou au 04 67 33 64 43**.



Prévoir des **vêtements confortables, un slip et un pantalon de rechange** (pas de string) et des serviettes hygiéniques en nombre (pas de tampons).



Veuillez laisser vos objets de valeur à votre domicile.



Les chambres sont à 3 lits, équipées de paravents, **un seul accompagnant et pas d'enfants en bas âge**.



Ne pas oublier les **prescriptions médicales ou les documents qui vous ont été demandés**.



Votre sortie se fera **après validation médicale** (une hospitalisation éventuelle ne peut être exclue).



Manger 1h avant l'hospitalisation avec prise systématique d'un antalgique type Doliprane (1g), Spasfon (2cp) ou d'Ibuprofène (400 mg).



Après la 1^{ère} prise (3cp Mifégyne), il existe un risque de saignements plus ou moins importants. **En cas d'hémorragie, vous devez rapidement vous présenter aux urgences gynécologiques ou téléphoner au 04 67 33 64 21.**

Dans tous les cas, se présenter aux deux prises de médicaments.



Cette méthode comporte un risque d'échec.
L'expulsion peut survenir jusqu'à 72h après la 2^{ème} prise de comprimés.



La consultation de contrôle à 15 jours est obligatoire pour toutes.

MÉTHODE INSTRUMENTALE

Vous allez être hospitalisée dans le service de l'**Hôpital de Jour Orthogénie**.
Voici quelques consignes et informations pour assurer votre **sécurité et votre confort**.



Si vous avez un empêchement quelconque nous vous demandons de **nous prévenir au plus tôt au 04 67 33 65 24 ou au 04 67 33 64 43**.



Vous devez impérativement être à jeun depuis minuit (**pas de boisson, ni d'aliment, ni de cigarettes, ni chewing-gum**). Un médicament de substitution nicotinique peut vous être proposé à l'arrivée si besoin.



A votre domicile, vous devez réaliser **une douche complète** avec votre savon habituel la veille et le matin de l'intervention (ne pas oublier les soins bucco-dentaires) et effectuer un shampoing la veille.



Penser à **retirer le vernis à ongles, vos bijoux, tous les piercings et maquillage**.



Prévoir des **vêtements confortables**, un slip de rechange (pas de string) et un paquet de serviettes hygiéniques (pas de tampons).



Veillez laisser vos objets de valeur à votre domicile.



Les chambres sont à 3 lits, équipées de paravents, **un seul accompagnant et pas d'enfants en bas âge**.



Ne pas oublier les **documents ou prescriptions médicales**.



Votre sortie ne se fera qu'**après validation médicale** (une hospitalisation éventuelle ne peut être exclue).



Vous devrez être accompagnée d'une personne valide et responsable (proche, ambulancier...).
La conduite d'un véhicule est interdite le jour de votre intervention avec anesthésie (pas de retour à domicile sur un véhicule 2 roues). Par ailleurs, **vous ne devez pas rester seule le soir même**.



Toute l'équipe de l'hôpital de jour s'efforcera de faire en sorte que votre hospitalisation se déroule au mieux, nous vous remercions, pour l'y aider, d'être attentive aux quelques consignes que nous venons de vous présenter.

Prise en charge sociale

Au CHU de Montpellier, une assistante sociale peut également se rendre disponible si nécessaire pour vous apporter des informations et des conseils appropriés à votre situation.

En cas d'absence de couverture sociale c'est aussi l'assistante sociale qui peut vous accompagner dans les démarches nécessaires à la prise en charge de l'IVG.

secrétariat du service social :
04 67 33 58 33

Soutien psychologique

Le jour de votre venue dans le service d'orthogénie, une rencontre avec une des psychologues du service vous est proposée. Vous pouvez en effet bénéficier gratuitement d'un temps pour évoquer votre situation si vous en ressentez le besoin: avant, pendant et/ou après.

Deux psychologues interviennent au sein du service :

Gaëlle de Decker : Lundi, Mercredi et Jeudi

Gwenaëlle Frin : Mardi et Vendredi

Nous sommes joignables au :
04 67 33 64 44

Veillez laisser un message sur le répondeur avec vos coordonnées

Pourquoi ?

Parler à une personne qui vous écoute sans parti pris peut vous aider à y voir plus clair. Le but est de vous accompagner à la fois dans votre décision et dans le vécu de celle-ci.

Nous vous proposons un échange : si nous n'avons pas «LA» solution, nous pouvons vous aider à réfléchir à la vôtre

Dans le respect de la confidentialité, nous pouvons vous recevoir en entretien individuel ou en couple.

- Cet entretien a pour but de **vous accompagner** à la fois dans votre décision et dans le vécu psychologique de cette IVG. Si vous êtes hésitante sur la décision, nous pouvons vous accompagner dans vos questions et dans votre choix, simplement en vous permettant d'exprimer ce qui fait éventuellement difficulté pour vous. Ces entretiens sont aussi bien destinés aux femmes, qu'aux hommes ou aux couples.
- Si votre décision est claire, elle peut néanmoins soulever pour vous des questions. Ce temps nous paraît important pour que vous puissiez vivre cet avortement non pas en le subissant, mais plutôt en repérant autant que faire se peut les questions qu'il dégage pour vous, en vous permettant d'être acteur de ce choix, c'est à dire de pouvoir l'intégrer dans votre histoire personnelle, ou votre histoire de couple.
- Le vécu psychologique d'une interruption de grossesse est différent pour chaque femme. C'est ce vécu qu'il nous paraît important de formuler surtout s'il est douloureux. Votre souhait le plus souvent est justement de ne pas parler, ou de parler le moins possible de ce qui fait mal, voire de nier que ça fait mal. Or ne pas « dire », en toute circonstance équivaut à ne pas se débarrasser de ce qui peut être douloureux, autre manière de garder cette douleur refoulée, donc intacte, et toujours active profondément.

Un espace de parole vous est ouvert. C'est à vous de décider de l'utiliser ou pas.

Entretiens après l'IVG

Si vous souhaitez - même à distance de l'IVG - faire le point sur le vécu de cette décision, de ce moment, vous pouvez vous adresser à nous.

Le jour de l'intervention : admission en hôpital de jour

Vous devez ramener votre pièce d'identité ainsi que votre carte de groupage si elle n'a pas été donnée avant.

Déroulement de la journée

Après être passée au secrétariat d'orthogénie vous serez dirigée en hôpital de jour où vous allez être installée dans une chambre à 3 lits après un entretien avec la sage-femme ou l'infirmière.

Des comprimés destinés à dilater votre col vous seront administrés et des antalgiques en fonction des prescriptions et protocoles ainsi que des antibiotiques s'il s'agit d'une IVG chirurgicale. L'équipe soignante met tout en œuvre pour soulager les éventuelles douleurs que vous pouvez ressentir.

Pour la **méthode instrumentale**, vous devrez à votre arrivée en chambre, vous mettre en tenue de bloc avec le kit qui vous sera remis (aucune affaire personnelle ne doit entrer dans le bloc opératoire).

Après avoir revêtu votre tenue vous pourrez vous installer dans le lit et attendre que les brancardiers viennent vous chercher pour vous accompagner au bloc ; cela peut parfois prendre un peu de temps selon les interventions prévues ce jour-là, cela peut entraîner un certain temps d'attente.

Au bloc opératoire l'intervention durera une dizaine de minutes puis vous serez surveillée au moins une heure en salle de réveil. Vous reviendrez ensuite dans le service où un repas vous sera servi et où vous serez encore surveillée quelques heures avant votre sortie.

Vous serez autorisée à sortir lorsque la sage-femme et l'anesthésiste seront passés vous voir et que votre accompagnant sera arrivé.

Pour la **méthode médicamenteuse** vous n'avez pas besoin d'être à jeun il est même conseillé de ne pas avoir l'estomac vide afin de limiter les nausées. Vous serez installée dans une chambre à 3 lits mais vous aurez le droit de vous promener, la marche favorisant parfois l'efficacité des comprimés.

Nous vous surveillerons environ 4h après la prise des comprimés et vous laisserons sortir en fonction de l'évolution, après avoir fait une échographie de contrôle, que l'expulsion ait été constatée ou non. Une visite de contrôle est fortement recommandée dans un délai de 10 à 20 jours selon l'indication médicale donnée lors de cette échographie, où une nouvelle échographie sera réalisée.

Toute l'équipe sera présente le jour de votre hospitalisation pour répondre à d'éventuels questionnements.

ATTENTION

**Le service peut parfois être surchargé et les délais peuvent être longs.
Il est nécessaire d'en tenir compte pour prendre les rendez-vous.
Si vous envisagez de ne pas vous rendre à un rendez-vous déjà fixé,
il est indispensable de nous téléphoner pour l'annuler :
une autre femme pourra en bénéficier.**

Secrétariat : 04 67 33 64 43

(si ligne occupée merci de laisser un message sur le répondeur
avant 9h et après 16h).

La consultation de contrôle

L'après IVG

Une visite de contrôle est absolument nécessaire après l'IVG. Elle permet de s'assurer que la grossesse est bien interrompue et qu'il n'existe pas de complication.

Le contrôle peut être fait avec votre médecin ou gynécologue habituel, ou dans le service. (une date vous a normalement été communiquée dans le même temps que la consultation médicale pré-IVG.)

La contraception

La possibilité d'une nouvelle grossesse existe immédiatement après une IVG. Aussi est-il nécessaire d'utiliser un moyen contraceptif juste après l'intervention. Des informations détaillées vous ont été apportées par le médecin et la sage-femme du service que vous avez rencontrés. Ils peuvent vous aider à choisir la méthode la plus adaptée à votre situation.

Voici quelques moyens de contraception dont vous pouvez parler ensemble :

LES DIFFÉRENTES MÉTHODES CONTRACEPTIVES

LA MÉTHODE	PRIX ¹	COMMENT L'OBTENIR ?
 DIU (Dispositif Intra-Utérin) Il en existe deux types : au cuivre ou lévonorgestrel. Le DIU (auparavant appelé « stérilet ») est placé dans l'utérus par un médecin ou une sage-femme. La pose dure quelques minutes. Il peut être enlevé par le médecin ou la sage-femme dès que la femme le désire. Il est efficace de 4 à 10 ans, selon le modèle. Il a une longue durée d'action et permet d'avoir l'esprit tranquille.	DIU au cuivre : 30,50 €. DIU hormonal : entre 101,13 et 111,87 €. Remboursé à 65 %. Gratuit : • pour les mineures : en pharmacie² et sans condition d'âge dans les CPEF³ ; • pour les non-assurées sociales : dans les CPEF³.	Prescrit, posé et retiré par un médecin ou une sage-femme. Délivré sur ordonnance en pharmacie.
 PILULE CONTRACEPTIVE Un comprimé à prendre quotidiennement et à heure régulière pendant 21 jours ou 28 jours, selon le type de pilule. Il en existe deux types : les pilules combinées œstroprogestatives qui contiennent deux hormones et les pilules progestatives qui n'en contiennent qu'une. Les pilules œstroprogestatives sont classées selon la génération du progestatif. Le type de génération privilégié sera envisagé avec le professionnel de santé consulté.	De 1,28 à 1,60 €/mois pour les pilules remboursées à 65 % (c'est-à-dire les pilules de 1^{re} et 2^e générations). Les autres sont à tarification libre. Gratuites : • pour les mineures : en pharmacie² et sans condition d'âge dans les CPEF³ ; • pour les non-assurées sociales : dans les CPEF³.	Prescrite par un médecin ou une sage-femme. Elle peut être renouvelée par une infirmière pour 6 mois maximum. Délivrée sur ordonnance en pharmacie. Le pharmacien peut renouveler la délivrance pour 6 mois maximum.
 PATCH CONTRACEPTIF Un patch à coller soi-même sur la peau une fois par semaine et à renouveler chaque semaine, pendant 3 semaines. Durant la 4^e semaine, on ne met pas de patch, mais on est tout de même protégé. L'arrêt provoque l'apparition des règles. Le patch est une méthode œstroprogestative car il contient deux types d'hormones : un œstroprogestatif et un progestatif. Son opportunité sera envisagée avec le professionnel de santé consulté.	Environ 13 €/mois. Non remboursé.	Prescrit par un médecin ou une sage-femme. Délivré sur ordonnance en pharmacie.
 IMPLANT CONTRACEPTIF Un bâtonnet cylindrique de 4 cm de long et de 2 mm de large inséré sous la peau du bras, sous anesthésie locale. La pose dure quelques minutes. Il peut être retiré par un médecin ou une sage-femme dès que la femme le désire. L'implant peut être laissé en place pendant 3 ans. L'implant est une méthode contraceptive hormonale.	105,32 €. Remboursé à 65 %. Gratuit : • pour les mineures : en pharmacie² et sans condition d'âge dans les CPEF³ ; • pour les non-assurées sociales : dans les CPEF³.	Prescrit, posé et retiré par un médecin ou une sage-femme. Délivré sur ordonnance en pharmacie.

¹ Prix publics indicatifs pratiqués en métropole en 2016. ² Pour les mineures d'au moins 15 ans assurées sociales ou ayants droit. ³ Centres de planification et d'éducation familiale.

LA MÉTHODE	PRIX ¹	COMMENT L'OBTENIR ?
 ANNEAU VAGINAL Un anneau souple à placer soi-même dans le vagin, simplement, comme un tampon. On le laisse en place pendant 3 semaines. Au début de la 4^e semaine, on enlève l'anneau soi-même, ce qui provoque l'apparition des règles. On est protégé même pendant la période d'arrêt. Il permet de bénéficier d'une contraception efficace sans y penser pendant 3 semaines. L'anneau vaginal est une méthode œstroprogestative car il contient deux types d'hormones : un œstroprogestatif et un progestatif. Son opportunité sera envisagée avec le professionnel de santé consulté.	Environ 16 €/mois. Non remboursé.	Prescrit par un médecin ou une sage-femme. Délivré sur ordonnance en pharmacie.
 DIAPHRAGME ET CAPE CERVICALE Le diaphragme est une coupelle en silicone que l'on place soi-même dans le vagin. Il s'utilise associé à un produit spermicide. Cela empêche le passage des spermatozoïdes. La cape est un dôme très fin, en silicone, qui vient recouvrir le col de l'utérus. Le diaphragme ou la cape cervicale peut être posé(e) au moment du rapport sexuel, mais aussi plusieurs heures avant. Il est important de le/la garder pendant 8 heures après le rapport. Il/elle est réutilisable.	Environ 61 €. Diaphragme remboursé sur la base de 3,14 €. Cape cervicale non remboursée.	Prescrits par un médecin ou une sage-femme qui vous apprend à le/la poser. Délivré sur ordonnance en pharmacie. Le diaphragme peut être obtenu dans les CPEF². Les spermicides qui accompagnent l'utilisation du diaphragme s'achètent en pharmacie sans ordonnance.
 PRÉSERVATIF MASCULIN En latex ou en polyuréthane, il se déroule sur le pénis en érection avant la pénétration et retient le sperme. Avant la fin de l'érection, il faut se retirer en retenant le préservatif à la base du pénis, puis faire un nœud et le jeter à la poubelle. Le préservatif doit être changé à chaque rapport sexuel. Un gel lubrifiant peut être associé à l'utilisation du préservatif. Avec le préservatif féminin, c'est le seul moyen de contraception qui protège également du VIH et de la plupart des autres infections sexuellement transmissibles (IST).	À partir de 54 cts le préservatif. Non remboursé. Gratuit dans les CPEF² et les CeGIDD³.	Sans ordonnance en pharmacie, en grande surface, distributeurs automatiques et sur internet.
 PRÉSERVATIF FÉMININ Gaine en nitrile ou en polyuréthane munie d'un anneau souple aux deux extrémités qui se place dans le vagin. Il peut être mis en place plusieurs heures avant le rapport sexuel. Le préservatif doit être changé à chaque rapport sexuel. Avec le préservatif masculin, c'est le seul moyen de contraception qui protège du VIH et de la plupart des autres infections sexuellement transmissibles (IST).	Environ 8,30 € la boîte de 3 préservatifs. Non remboursé. Gratuit dans les CPEF² et les CeGIDD³.	Sans ordonnance en pharmacie et sur internet.

¹ Prix publics indicatifs pratiqués en métropole en 2016.

² Centres de planification et d'éducation familiale.

³ Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic du VIH, des hépatites virales et autres IST.

LA MÉTHODE	PRIX ¹	COMMENT L'OBTENIR ?
 SPERMICIDES Les spermicides se présentent sous forme de gel et d'ovule qui se placent dans le vagin quelques minutes avant chaque rapport et détruisent les spermatozoïdes. Une contraception de dépannage.	Environ 5 à 20 € selon le type, pour plusieurs doses. Non remboursés.	Sans ordonnance en pharmacie.
 PROGESTATIFS INJECTABLES Un progestatif de synthèse (médroxyprogestérone) est injecté par piqûre intramusculaire tous les trois mois. Pendant 12 semaines, le produit assure une contraception constante. Les injections doivent être faites à intervalles réguliers par un médecin, une infirmière ou une sage-femme. Les progestatifs injectables sont une méthode contraceptive hormonale.	Chaque dose coûte 3,4 €. Remboursés à 65 %.	Sur ordonnance en pharmacie.
 LES MÉTHODES DE STÉRILISATION À VISÉE CONTRACEPTIVE Ces méthodes peuvent être envisagées chez des personnes majeures, hommes ou femmes. Elles provoquent une stérilité considérée comme définitive. L'intervention doit résulter d'une décision personnelle et se déroule dans un établissement de santé. Pour plus d'information, consultez le site www.choisirsacontraception.fr ou www.sante.gouv.fr rubrique « Contraception » (voir le livret d'information <i>Stérilisation à visée contraceptive</i>).	Remboursées à 80 %.	L'intervention ne peut être réalisée : • qu'après une première consultation médicale d'information ; • à l'issue d'un délai de réflexion de 4 mois après cette première consultation ; • et après confirmation écrite par la personne concernée de sa volonté de subir une intervention.

¹ Prix publics indicatifs pratiqués en métropole en 2016.

Certaines méthodes peuvent présenter des contre-indications médicales qui seront évoquées par le professionnel de santé consulté.



Il existe aussi plusieurs méthodes « naturelles » de contraception telles que le retrait ou l'abstinence périodique (méthodes Ogino, Billings et méthode des températures). Contraignantes, ces méthodes sont peu fiables.

Quelle que soit la méthode que vous choisissez, n'oubliez pas que le préservatif (masculin ou féminin) est le seul contraceptif qui protège du VIH et de la plupart des autres IST. Il peut également être associé à un autre mode de contraception : c'est ce qu'on appelle la « double protection ».

Aucune méthode de contraception n'est contre-indiquée après une IVG (sauf le dispositif intra-utérin – DIU, si l'avortement a comporté un épisode infectieux). Les méthodes nécessitant des manipulations vaginales (anneau vaginal, cape cervicale...) ne sont toutefois pas recommandées immédiatement après l'intervention, pendant le premier cycle suivant l'IVG.

Un dispositif intra-utérin (au cuivre ou à la progestérone) peut être posé en fin de geste pour une IVG instrumentale (sauf en cas d'épisode infectieux).

Une contraception hormonale, oestroprogestative (pilule, patch) ou progestative (pilule, implant) peut être débutée :

le jour même ou le lendemain d'une IVG instrumentale ;

le jour de la prise du misoprostol pour une IVG médicamenteuse .

Les préservatifs masculins peuvent être utilisés dès la reprise des rapports sexuels.

Les préservatifs sont les seuls contraceptifs qui protègent des infections sexuellement transmissibles dont le VIH-Sida.

Contacts utiles

Lieux (accès gratuit)

Centre de PMI Ovalie (grand M de Montpellier) :

191, rue Louis Aragon

34000 MONTPELLIER

04 99 51 34 00

Centre de PMI de la Paillade : **04 99 74 30 10**

Maison médicale Paul Valéry : (accès gratuit aux mineures)

271 Allée du bon accueil

34090 MONTPELLIER

04 67 52 02 76

Le Planning Familial de l'Hérault

48 Boulevard Rabelais - 34000 Montpellier

04 67 64 62 19

Espace santé de Lunel : Allée Baroncelli

04 67 87 71 90

Téléphone

Vous avez des questions sur la contraception, la sexualité ou l'IVG, contactez ce numéro anonyme et gratuit :

 **0800 08 11 11**

Il est ouvert le lundi de 9h à 22h et du mardi au samedi de 9h à 20h. En dehors de ces plages horaires, les sites d'information dont IVG.GOUV.FR sont disponibles et rappellent les démarches d'urgence à effectuer en cas de rapports sexuels non protégés.

Ce sont des professionnels qui vous répondront. Ils disposent d'informations sur les coordonnées des établissements de santé pratiquant les IVG, leurs disponibilités et les méthodes pratiquées par ces centres.

Sites internet

Méfiez-vous de la désinformation sur l'IVG.

Certains sites sur internet ont pour but de vous culpabiliser ou de vous effrayer si vous avez pris la décision d'avorter, ou si vous vous posez des questions au sujet de l'IVG.

Comment repérer les sites qui vous manipulent ?

ATTENTION, les sites affichent souvent une neutralité apparente, mais une analyse de l'iconographie (nombreux visages de femmes inquiètes, voire déprimées) et du champ lexical de la page d'accueil donne une indication sur la position de ses rédacteurs en matière d'IVG. Les termes sont anxiogènes et insistent uniquement sur « les risques » liés à l'IVG et « le syndrome post-abortif ». Les informations destinées à aider les femmes se trouvant dans ce genre de situation, comme les coordonnées de centres, ne sont pas renseignées.

Dans ces cas-là **MEFIANCE**, vous êtes sur un site anti-IVG !

Il a été récemment décidé que les sites diffusant des informations biaisées, voire fausses (chiffres, conséquences sans fondement scientifique fiable), concernant l'IVG, dans le seul but de dissuader les femmes d'avorter (au profit de l'adoption, par exemple), s'apparentaient au délit d'entrave et sont désormais interdits.

Sites fiables :

<http://www.sante.gouv.fr/IVG>
<http://www.ivglesadresses.org/>
<http://www.planning-familial.org>
<http://www.perinat-france.org>
<http://www.avortementancic.net>
<http://ivg.social-sante.gouv.fr/>
<http://www.choisirscontraception.fr/>
<http://www.contraceptions.org>
<http://www.g-oublieunpilule.com>
<http://www.martinwinckler.com>
<http://www.onsexprime.fr>
<http://femmes.gouv.fr/>
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1551.xhtml>

Vous trouverez toutes les informations de notre service à cette adresse :
www.chu-montpellier.fr/fr/ivg

Face à l'avortement, Gaëlle de Decker, *Sauramps Médical*, 2015

Interruption Volontaire de Grossesse : la dynamique du sens, Bernadette Rondot-Mattauer, *Erès*, 2003

Procréation, IVG et maltraitance, Bernadette Rondot-Mattauer, *L'Harmattan*, 2007

L'événement, Annie Ernaux, *Gallimard*, 2000

Le choix, Désirée Frappier, *La ville Brûle*, 2015

Dix-sept ans, Colombe Schneck, *Grasset*, 2015

Annexes

Patiente mineure

La loi permet à toute femme enceinte, y compris mineure, qui ne veut pas poursuivre une grossesse, de demander à un médecin ou une sage-femme son interruption.

La femme mineure qui ne souhaite pas informer son / ses parents choisit son accompagnant qui doit être majeur (membre de son entourage, membre de sa famille, professionnel socio-éducatif, professionnel de santé) mais elle peut-être conseillée dans son choix ou aidée dans sa recherche lors de l'entretien psycho-social qui est obligatoire. Aucune responsabilité civile ou pénale ne peut être engagée par la femme mineure ou par ses parents envers l'adulte accompagnant. L'adulte intervient à titre gratuit et il est tenu au secret. En pratique il est souhaitable que cette

personne soit bienveillante et disponible pour la femme mineure. Le fait que la personne accompagnante soit majeure doit pouvoir être vérifié par l'établissement de santé ou le médecin.

Le rôle de l'adulte accompagnant est d'apporter une aide morale, une écoute, une possibilité de dialogue et éventuellement une présence dans les différentes démarches d'IVG. Cet adulte peut lui proposer son aide à la sortie de l'établissement de santé, dans la période suivant l'IVG...

ATTENTION : si l'IVG a nécessité une anesthésie générale, la femme mineure ne doit pas quitter seule l'établissement de santé. Cet accompagnement à la sortie peut être assuré par la personne majeure choisie.

ATTENTION : l'adulte accompagnant est tenu au secret. La divulgation du secret par la personne majeure accompagnant la personne mineure, auprès de ses parents ou de tiers, constituerait une atteinte à la vie privée.

Forfait IVG

Les frais relatifs à l'IVG à proprement parler sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie. Depuis le 1^{er} avril 2016, l'ensemble des examens associés à l'IVG sont eux aussi intégralement remboursés.

L'IVG est prise en charge à 100% dans le cadre d'un tarif forfaitaire avec dispense totale d'avance de frais pour:

- les mineures non émancipées sans consentement parental;
- les femmes bénéficiaires de la CMU complémentaire;
- les femmes bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat (AME).

L'IVG est prise en charge à 100 % pour toutes les femmes mineures ou majeures, y compris, depuis avril 2016, les examens qui sont indispensables à sa réalisation.

Le partenaire

Il est tout à fait possible – si les 2 partenaires le souhaitent – qu'il soit présent au cours de la démarche d'IVG. Il peut soutenir sa compagne et lui-même être accompagné par l'équipe. L'IVG fait partie de l'histoire de la relation amoureuse, d'un couple. Aussi l'écoute du couple et/ou de chacun de ses membres est possible par des professionnels formés.



Pour prendre rendez-vous

Sur place :

Secrétariat d'orthogénie

371 av. du Doyen Gaston Giraud

34090 Montpellier

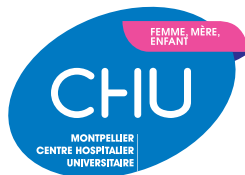
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 16h

OU

Par téléphone :

04 67 33 64 47

De 9h à 16h tous les jours sauf le mercredi matin,
en dehors de ces horaires, veuillez laisser un message
sur le répondeur (accessible avant 9h et après 16h)
avec vos coordonnées pour qu'on vous rappelle.



Mise à jour : Novembre 2019

Livret réalisé par l'équipe soignante de l'unité d'orthogénie, inspiré du dossier-guide sur l'IVG du Ministère des Solidarités et de la Santé.